



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 11469

### Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'insuffisance de l'orientation des jeunes vers des secteurs professionnels en pleine expansion. En effet, en raison d'un défaut d'image, les artisans, notamment des travaux publics et du paysage, peinent à recruter des jeunes. Ces derniers ne sont souvent pas orientés vers ces secteurs d'activité en raison d'idées préconçues, parfois même - et on peut le déplorer - au sein du monde enseignant et de leur entourage familial. Pourtant ces secteurs professionnels représentent un potentiel considérable en termes de création d'emplois et de perspectives d'avenir. Il serait par conséquent opportun d'impliquer les professionnels des travaux publics et du paysage de manière plus conséquente dans les instances de l'orientation, de prévoir une collaboration entre ces professionnels et les acteurs de l'orientation. Aussi elle souhaiterait connaître les intentions du ministre pour valoriser ces filières et orienter les jeunes vers des emplois d'avenir.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale entend faire bénéficier les jeunes et leurs familles d'une information fiable et exhaustive sur les métiers et les formations qui y conduisent. Parmi les objectifs poursuivis figure la valorisation de filières représentant un potentiel d'emplois importants mais qui sont souvent victimes de stéréotypes nuisant à leur attractivité. Ainsi, les collèges devront désormais mettre en place, dès la classe de 5e un parcours de découverte des métiers et des formations. En 3e, des séquences d'observation en milieu professionnel vont permettre aux élèves de découvrir plusieurs métiers ou filières de façon concrète. Enfin, une option de découverte professionnelle de trois heures est également proposée dans chaque collège aux élèves qui souhaitent élargir leur culture sur les métiers et les formations. Toutes ces initiatives devraient permettre aux élèves, au travers d'activités diversifiées (stages en entreprise, visites d'entreprises ou d'établissements scolaires, forums...) d'appréhender la réalité économique. L'objectif, qui est d'aider le jeune à construire de manière active sa démarche personnelle d'orientation, s'appuie sur des initiatives prises à différents niveaux. Sur le plan local, les établissements scolaires sont invités à nouer des liens de partenariat avec les entreprises de terrain afin que se développe une information complète des collégiens et des lycéens sur les métiers et les débouchés qu'ils offrent. Sur le plan national, une politique ambitieuse de partenariat est désormais conduite. La convention signée récemment entre l'éducation nationale, les organisations interprofessionnelles et économiques et les fédérations de parents d'élèves, destinée à favoriser la découverte des métiers et des professions, va offrir, en la matière, un cadre approprié. Elle devrait permettre d'accroître le nombre des conventions liant l'éducation nationale avec les grands partenaires professionnels. En ce qui concerne le secteur spécifique des travaux publics et du paysage, une convention existe déjà entre l'éducation nationale et la Fédération nationale des travaux publics (FNTP). Cette dernière conduit d'ailleurs de nombreuses actions auprès des partenaires éducatifs, des élèves et de leurs familles, comme la confection et la diffusion de documents présentant les métiers des travaux publics, ou l'intervention de professionnels des fédérations régionales des travaux publics dans les établissements scolaires.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Françoise Branget](#)

**Circonscription** : Doubs (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 11469

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 novembre 2007, page 7403

**Réponse publiée le** : 25 mars 2008, page 2630